

AFFAIRE N°7 - Construction de 2 classes + annexes à la Bretagne Grand Canal -
Approbation du programme établi - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Éducation Nationale - Demande d'emprunt auprès de la Caisse Centrale de Coopération Économique - Inscription d'un crédit de 1 % du coût de la construction au Budget Communal - Prévision du financement des honoraires de l'homme de l'art -
Approbation du dossier technique - Autorisation de passer un marché de gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse, après appel d'offres infructueux.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Préfet m'a fait parvenir le Programme Pédagogique, relatif à la construction de 2 classes + annexes à la Bretagne Grand Canal.

Inscrites sur la liste d'urgence 1977, ces 2 classes permettront de doter le secteur de la Bretagne Grand Canal d'une école maternelle indispensable à la scolarité des petits enfants du quartier.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi et d'autoriser la réalisation de cette opération

- de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Éducation Nationale, une subvention de 210 282 F

- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer un marché de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse

- de m'autoriser à inscrire au Chapitre 932 - Article 6312 du Budget Communal de 1976 pendant une période de 30 ans au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1 % du coût de la construction

- d'approuver les dossiers techniques.

Les crédits nécessaires sont pris en compte au Budget Supplémentaire de 1976.

En RECETTES : subvention E. N. : 210 282 F, Chapitre 903 - Article 1051-115
emprunt C. C. C. E. : 210 282, Chapitre 903 - Article 1661-37

En DEPENSES : Chapitre 903 - Article 232-23.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances et
des Collectivités Locales
Signé Paul PASTOR
Pour copie conforme
St Denis le 14 octobre 1977
Le Chef de Bureau délégué
J. LACOSTE